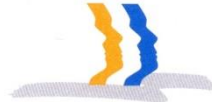


RÉUNION DU 18 MAI 2017 ORGANISÉE PAR LES ODG
BLAYE CÔTES DE BORDEAUX & COTES DE BOURG



S O D A R E X

AUDIT • CONSEIL EN ENTREPRISE • EXPERTISE COMPTABLE



« **Comment prendre en charge les pertes de
la récolte 2017 dès la clôture de votre
bilan 2017 ?** »

Par **Fabien Lavaud**, Cabinet Sodarex, Groupe Différence

Sommaire

- **Les conséquences de la perte de récolte 2017**
- **Les solutions fiscales à votre disposition**
- **La technique de la sous-activité appliquée à la viticulture**
- **Conclusion**



S O D A R E X

Les conséquences de la perte de récolte 2017

Pour les bilans clôturant avant la levée de la récolte :

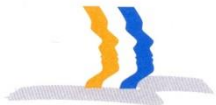
- Augmentation significative du coût des avances aux cultures à l'hectare

Pour les bilans clôturant après la levée de la récolte :

- Augmentation significative du prix de revient de la récolte à l'hectolitre

Conséquence :

Un coût de la récolte qui excède, dans bien des cas, le prix de vente escompté du produit !



S O D A R E X

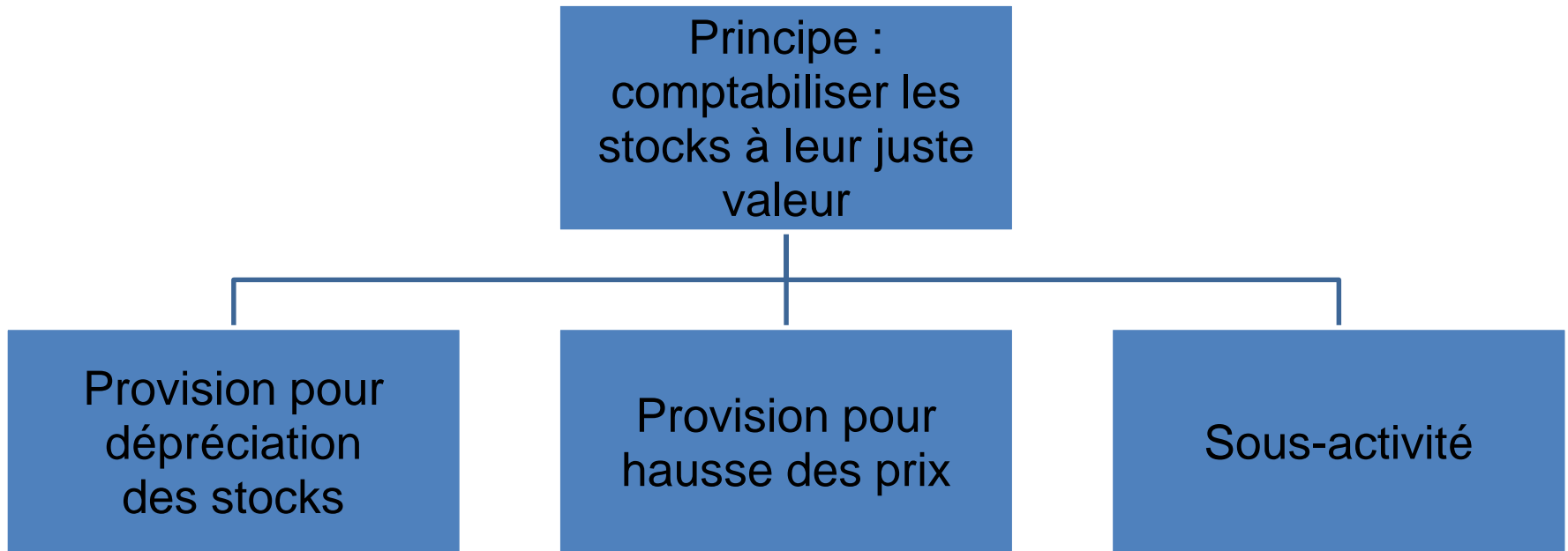
Les solutions fiscales à votre disposition

- La provision pour dépréciation des stocks
- La provision pour hausse des prix
- La technique de la sous-activité appliquée à la viticulture



S O D A R E X

Gestion comptable et fiscale



- Indépendante du prix de vente de la récolte 2017
- La déduction fiscale pratiquée s'avère dans bien des cas, plus avantageuse que la technique de la provision pour dépréciation des stocks

La technique de la sous-activité appliquée à la viticulture (2/2)

Exemple :

Coût de production et de vinification de la récolte 2017 :	1 000 €	
Frais variables :		100 €
Frais fixes :		900 €

Volume moyen produit sur l'exploitation au cours des 5 dernières récoltes : 500 hls (en enlevant la plus faible et la plus forte)

Volume produit récolte 2017 : 300 hls soit une perte de récolte de 40%,

Coût de production de la récolte 2017 :	1 000 €
Coût de production de la récolte 2017 avec prise en compte de la sous-activité constatée :	640 €
Soit :	
Frais variables :	100 €
Frais fixes : $900 \times 300 / 500$	<u>540 €</u>
	640 €

Vous passez donc en charges exceptionnelles déductible du résultat fiscal

Conclusion

- Limiter la pression fiscale et sociale suite à la récolte 2017 déficitaire en volume
- Préserver votre trésorerie

**Pensez également à consulter votre conseil
afin de faire le choix qui sera le plus adapté à
votre situation**